

PROTOCOLE DE DESINFECTION D'EMBARCATIONS ET MATÉRIAUX

- CONFÉDÉRATION HYDROGRAPHIQUE DE L'ÈBRE -

Conformément aux normes adoptées le 16 septembre 2002 par le Conseil de Gouvernement de la Confédération Hydrographique de l'Èbre (Résolution du 24 septembre 2002), la désinfection sera obligatoire autant pour les embarcations à moteur que pour les embarcations à rame et voile et équipements. Il existe des stations de désinfection aux alentours de la plupart des lacs de barrage navigables. Le passage par ces installations pour le nettoyage des embarcations et des équipements est obligatoire lorsqu'il existe une station de désinfection à proximité du lac de barrage sélectionné. Le nettoyage à réaliser devra suivre les indications suivantes:

1º Videz l'eau présente dans l'embarcation et les matériaux utilisés lors de l'activité déclarée.

Videz l'eau de lest, l'intérieur des canoë-kayacks et bateaux. Videz et nettoyez les viviers sur un terrain filtrant.

2º Révissez, contrôlez et retirez les résidus, matériaux végétaux ou exempaires de moule zébrée.

Qui ont pu s'adhérer à la coque ou le moteur de l'embarcation. Collectez ensuite les déchets dans un seau pour le vider dans un conteneur à déchets solides urbains.

3º Appliquez un système mécanique de nettoyage et de l'eau chaude à pression (minimum 160 bar et 60°C).

Les eaux résultant du nettoyage seront recueillies dans une gouttière et versées sur un terrain filtrant. Ces eaux ne seront jamais versées directement dans les lacs de barrage, fleuve, égouts ou tout autre cours d'eau. Lors de ce nettoyage, insistez spécialement sur les points suivants:

- Appliquez l'eau à pression sur toute l'embarcation (coque, moteur, espace intérieur, etc...), sur les zones du véhicule de transport de l'embarcation ayant été en contact avec l'eau infectée, sur les récipients ou compartiments utilisés comme viviers, pour stocker les eaux usées ou les eaux provenant du cours d'eau.
- Nettoyez et contrôlez les points critiques comme par exemple les zones les moins accessibles et présentant les plus de risque de présence de larve de moule zébrée
- Éliminez les moules et les restes de végétation aquatique qui ont pu s'adhérer à la coque ou le moteur de l'embarcation avec l'eau chaude à pression.
- Nettoyez les circuits de réfrigération du moteur en respectant les indications suivantes: Accélérez le moteur avant de l'éteindre pour élever la température et la vitesse de l'eau de circulation. Faites circuler ensuite de l'eau propre en plongeant le moteur dans un seau ou en utilisant des oreillettes de rinçage de moteur pour faire circuler de l'eau chaude à pression dans le circuit de refroidissement.

Les ustensiles de pêche (bottes, néoprènes, filets, harnais, capteurs...) utilisés devront être désinfectés en appliquant l'eau chaude à pression ou en fumigant avec de l'eau désinfectée à base de javel. Laissez ensuite sécher pour éviter de transporter les larves de moule zébrée.

4º Laissez sécher les embarcations et les matériaux à l'air libre ou en utilisant d'autres techniques permettant de les sécher.



Nous rappelons que l'introduction d'espèces de faune et de flore non autochtones, tel que la moule zébrée est condamné et considéré comme un délit conformément à l'article 333 du Code Pénal espagnol.

CETTE ESPÈCE EST EN PLEINE DISPERSION ET PEUT ÊTRE PRÉSENTE DANS DES ENDROITS OÙ NOUS L'IGNORONS. AGISSEZ TOUJOURS COMME SI CETTE ESPÈCE ÉTAIT PRÉSENTE: INSPECTEZ, NETTOYEZ ET SÉCHEZ.

Pour connaître les masses d'eaux avec présence de moule zébrée dans le bassin de l'Èbre et l'emplacement des stations de désinfection, consultez: <http://www.chebro.es/contenido.visualizar.do?idContenido=11895&idMenu=2541>